

Conseil Communautaire

Délibération n°1692026

Jeudi 24 septembre 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 24 septembre à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente – Espace Dussol de Saint-Nazaire de Pézan, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATTACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Mme Dominique LONVIS, M. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, Viviane BONFILS, Corinne GRAU-POLERI, M. Patrick CIROU, Mme Sylvie THOMAS, MM. René HERMABESSIERE, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, MM. Yvan GORONESKOUL, Jean-Louis MANIEZ, Mme Julia PLANE, MM. Anthony BELIN, Stéphane DALLE, Mme Isabelle AUTIER, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Jean-Luc CHADOURNE, Sofiane GOUASMI, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Mme Stéphanie GARAND, MM. Christophe CALVET, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Jean-Jacques ESTEBAN représenté par Loïc FATTACCIOLI, M. Gilles FLUTET représenté par Océane SION, M. Laurent GRASSET représenté par Viviane BONFILS, Mme Sonia MOKKADEM représenté par Yvan GORONESKOUL, M. Nicolas SEVERAC représenté par Paulette GOUGEON, Mme Lyliane LACROIX représentée par Jean-Louis MANIEZ, Mme Marie PAPAÏX représentée par Corinne GRAU-POLERI, Mme Dorothée GARCIA représentée par Anthony BELIN, M. Patrice SPEZIALE représenté par Jérôme BOISSON, M. Stéphane ARNOLD représenté par Stéphanie GARAND.

Absents excusés : MM. Jean CHARPENTIER, Olivier LARCHER et Nicolas GECELE.

Secrétaire de séance : M. Christophe CALVET.

Objet : Approbation du rapport d'activité de la SPL l'Or Aménagement pour l'année 2025

Madame Paulette Gougeon, 1^{ère} Vice-Présidente déléguée au développement économique, rappelle que, par délibération n°402022 du 7 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé l'entrée de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, au capital de la SPL l'Or Aménagement afin de lui confier, via des contrats en quasi-régie, des missions de requalification des ZAE existantes ou encore des projets liés à la mobilité, au logement et à l'aménagement d'espaces.

Le rapport d'activité 2025 de la SPL l'Or Aménagement est transmis à Lunel Agglo, actionnaire, aux fins d'approbation par le conseil communautaire.

Le conseil d'administration a pris acte de la fin du mandat de madame Frédérique Saury en qualité de directrice générale déléguée à partir du 15 avril 2026 et a désigné en remplacement, madame Amélie Bohun qui a été renouvelée dans ses fonctions au premier conseil d'administration du 21 mai 2025, suivant les élections municipales. A ce même conseil d'administration, monsieur Pierre-Martin Chazot a été désigné comme nouveau Président Directeur Général.

Un mandat d'études a été confié à la SPL l'Or Aménagement pour la requalification de la zone des Fournels 1 à Lunel et une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée pour la réalisation d'un bâtiment accueillant le pôle insertion de Lunel Agglo.

L'exercice 2025 traduit un résultat déficitaire de -26 525 € avec un chiffre d'affaires total d'1 millions d'euros alors qu'en 2024, le chiffre d'affaires était d'1,1 million d'euros avec un résultat net de 62 932 €. Le contexte économique de 2025 demeure difficile en raison notamment de la crise immobilière. Les investissements immobiliers restent timides et les organismes bancaires sont prudents au regard de budgets plus contraints. La SPL l'Or Aménagement a adopté un prévisionnel

prudent pour les années à venir, avec les hypothèses de renouvellement des concessions. Il sera ajusté en fonction des objectifs fixés par les nouveaux exécutifs.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Madame la 1^{ère} Vice-Présidente** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, une abstention (Mme Julia Plane) :

APPROUVE le rapport d'activité de la SPL l'Or Aménagement pour l'année 2025, annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Christophe CALVET
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 08/10/2026
Publication du

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20261008-1692026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr